

L'Europe au féminin

Pascale JOANNIN

Le continent européen reste celui des femmes. Il est celui où la place des femmes dans la société, sans être encore parfaite, est la meilleure. Il reste encore beaucoup à faire pour que l'égalité de traitement à tous les niveaux soit réellement assurée. Les choses bougent encore trop lentement, tout comme les mentalités, mais l'existence d'inégalités entre les femmes et les hommes devient de moins en moins acceptable et acceptée. L'Union européenne, avec ses initiatives et sa législation, incite ses États membres à prendre des mesures audacieuses pour définir un véritable modèle européen de parité. L'Europe constitue peu à peu un modèle pour d'autres continents où la place des femmes reste encore précaire sans parler des nombreux pays où les droits des femmes sont bafoués.

Promouvoir les droits des femmes, c'est vraiment l'un des moyens efficaces de faire progresser la civilisation et de conforter la démocratie. Car finalement, le premier des droits de l'Homme, c'est le droit de la femme.

Les femmes dans la vie économique

Si les femmes ont peu à peu conquis tous les secteurs professionnels, elles rencontrent encore de sérieux freins pour accéder aux postes à responsabilité. C'est la raison pour laquelle la Commission européenne a lancé en juin 2008 le Réseau européen de femmes occupant des postes à responsabilités dans la politique et l'économie¹.

En effet, elles comptent pour un peu plus de 44 % de l'ensemble des personnes qui travaillent en Europe, mais elles sont davantage employées dans des positions subalternes et ne représentent donc que 32 % des personnels dirigeants (directeurs exécutifs, directeurs et managers de petites entreprises). La sous-représentation des femmes est manifeste dans les grandes entreprises où les hommes comptent pour près de 90 % des membres des conseils d'administration des sociétés les plus importantes (cotées en bourse et constituant l'indice boursier national). Selon une enquête de juin 2008 portant sur les 300 principales entreprises européennes², on recense seulement 9,7 % de femmes au sein de leurs Conseils d'administration (contre 8 % en 2004). Sur un total de 5 146 sièges, seuls 501 étaient occupées par des femmes.

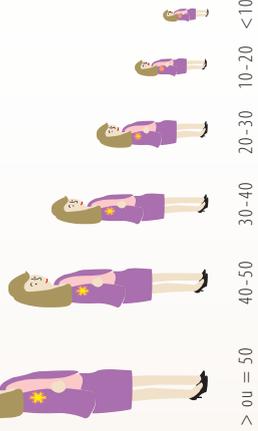
L'exception notable est la Norvège, où le gouvernement a mené une action positive pour corriger le déséquilibre en imposant la parité au sein des conseils d'administration des

L'Europe au féminin



sources : Fondation Robert Schuman, Commission Européenne, DG EMPL, Base de données sur les femmes et les hommes dans la prise de décision

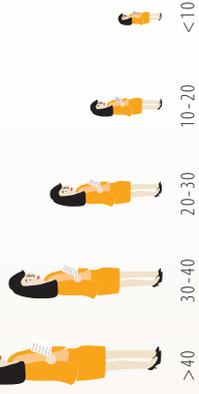
% de femmes dans les gouvernements* (situation au 1er février 2009)



moynne de l'UE à 27 : 25%

* Le Premier ministre est comptabilisé mais pas les Secétaires d'Etat.

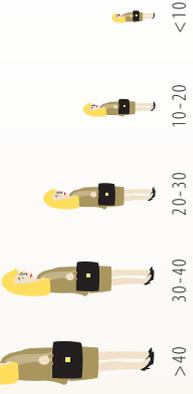
% de femmes dans les Parlements nationaux (Chambres basses ou uniques) (situation au 1er février 2009)



moynne de l'UE à 27 : 24%

Parlement européen : 31%

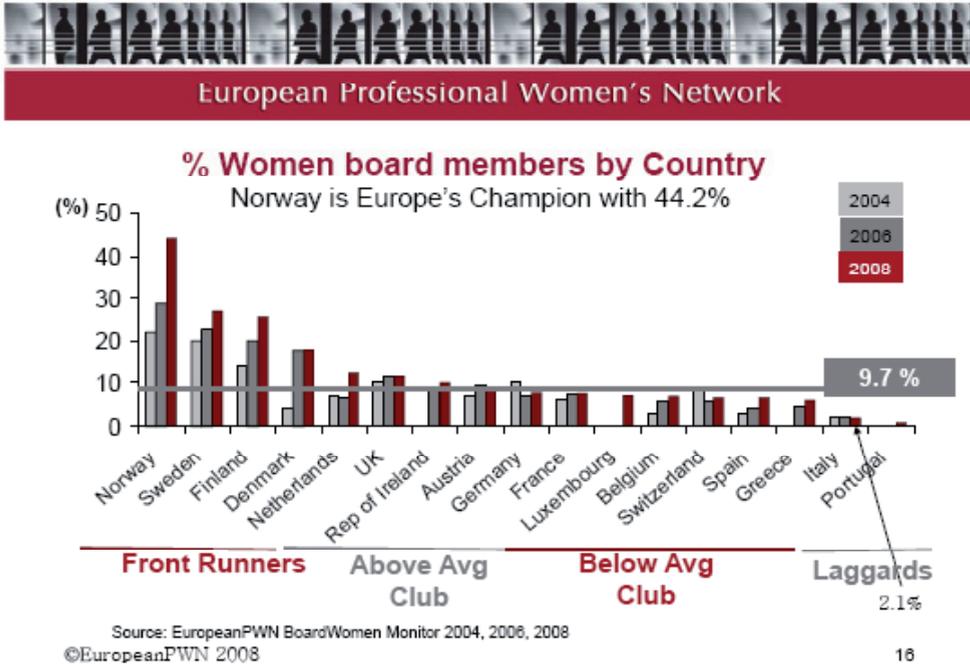
% de femmes dans les prises de décision dans les plus importantes entreprises cotées publiquement



moynne de l'UE à 27 : 10%

Extrait de: T. Chopin, M. Foucher (dir.), L'état de l'Union 2009, Rapport Schuman sur l'Europe, Editions Lignes de Repères, A paraître.

entreprises publiques et privées (40 % de femmes minimum). Avec des sanctions prévues en cas de non-conformité, cette législation a déjà conduit à un niveau de participation féminine de 44,2 %. Cette initiative fera-t-elle tache d'huile ?



Dans les banques, la situation est très déséquilibrée puisque toutes les banques centrales des 27 États membres sont dirigées par des hommes. En moyenne, les organes décisionnels les plus élevés des banques centrales comptent 5 hommes pour 1 femme. La Suède et la Norvège sont en tête, mais ce sont les 2 seules banques centrales européennes où plus d'un poste décisionnel sur 3 est occupé par une femme. Dans 7 États membres (République tchèque, Allemagne, Grèce, Italie, Chypre, Portugal et Slovaquie), les organes décisionnels les plus élevés de chaque banque comprennent seulement des hommes.

Les 3 institutions financières (Banque centrale européenne, Banque européenne d'investissement et Fonds européen d'investissement) sont aussi dirigées par des hommes et seules 16 % de femmes y occupent une position influente.

Dans les administrations centrales des 27 États membres, les femmes occupent actuellement près de 33 % des positions dans les deux plus hauts niveaux de hiérarchie (17 % en 1999). Dans les administrations européennes, les femmes représentent un peu moins de 20 % (14 % en 1999). Il faudrait d'ores et déjà nommer plus de femmes au sein de la Commission (10 sur 27 actuellement) pour assurer une vraie parité et pourquoi pas désigner une femme présidente de la Commission européenne ?

Dans le secteur judiciaire, les groupes de juges présidant chaque Cour suprême nationale comprennent une moyenne de 70 % d'hommes et de 30 % de femmes.

Les femmes dans la vie politique

Dans ce domaine, rien n'est vraiment possible sans volonté politique. Les exemples de l'Espagne, de la Finlande ou de la Norvège en sont la preuve tangible. Quand on veut, on peut et on parvient à des résultats.

Dans les assemblées, locales ou nationales, qui sont pourtant censées représenter l'ensemble de la population, les femmes restent encore trop souvent sous-représentées : selon l'Union interparlementaire (UIP³) au 30 novembre 2008, sur les 44 158 membres que comptent les parlements dans le monde (chambres basses et hautes confondues), on dénombre 8 119 femmes, soit une proportion de 18,4 % (16,1 % en 2006). Ce sont les pays scandinaves qui ont la proportion de femmes parlementaires la plus élevée (41,4 %). Viennent ensuite l'Union européenne (23,94 %) suivie des Amériques (21,7 %), de l'Asie (18,3 %) et de l'Afrique subsaharienne (18 %). Les pays arabes ne comptent que 9,7 % de femmes parlementaires.

D'où la prise de conscience depuis quelques années et l'encouragement à promouvoir et à soutenir la parité selon laquelle les femmes doivent désormais obtenir, au besoin par la loi, la même place que les hommes dans la vie publique. Le concept de parité stipule que les postes ouverts aux élections soient répartis de manière égale entre les hommes et les femmes. Il s'impose dans plusieurs pays. S'il ne constitue sans doute pas la solution idéale, il a permis le déblocage de situations qui, autrement, n'auraient pas évolué.

Pour le nombre de femmes élues dans les Parlements, les pays européens occupent la moitié des 10 premières places du classement mondial. Selon l'Union interparlementaire (UIP⁴) au 30 novembre 2008, 5 pays de l'Union européenne (Suède, Finlande, Danemark, Pays-Bas et Espagne) figurent parmi les 10 premiers. Il en va de même pour le nombre de femmes qui président une des chambres du Parlement. Sur les 31 femmes recensées par l'UIP⁵ au 28 février 2009, 11 sont Européennes dont 7 issues d'États membres de l'Union européenne (Autriche, Estonie, Hongrie, Pays-Bas, Roumanie, Royaume-Uni) ; 6 représentent des îles des Caraïbes, 7 sont Africaines, 3 Américaines, 3 Asiatiques, 1 au Moyen-Orient.

Depuis le 7 janvier 2009, la moyenne de l'Union européenne s'établit à 23,94 % (23,04 % en 2006). Les disparités entre la Suède, qui compte 46,70 % de députées, et Malte, qui n'en a que 8,70 %, sont grandes. L'UE est devancée par l'Australie : 26,1 % (23,3 % en 2006), mais elle reste devant le Canada à 22,1 % (20,8 % en 2006), les États-Unis à 17,4 % et le Japon à 9,4 %.

Femmes au sein des 27 Parlements nationaux (chambres basses ou uniques)

	État membre	Parlement	Date de l'élection	Sièges totaux	Nombre de femmes	%
1	SUÈDE	Riksdag	2006	349	163	46,70
2	FINLANDE	Eduskunta	2007	200	83	41,50
3	PAYS-BAS	Tweede Kamer	2006	150	62	41,33
4	DANEMARK	Folketinget	2007	179	68	37,99
5	BELGIQUE	La Chambre	2007	150	56	37,33
6	ESPAGNE	Congreso	2008	350	125	35,71
7	ALLEMAGNE	Bundestag	2005	613	197	32,14
8	AUTRICHE	Nationalrat	2006	183	52	28,42
9	PORTUGAL	Assembleia da Republica	2005	230	65	28,26
10	LUXEMBOURG	Chambres des Députés	2004	60	14	23,33
11	LETTONIE	Saeima	2006	100	22	22,00
12	BULGARIE	Narodno Sabranie	2005	240	52	21,67
13	ITALIE	Camera dei Deputati	2008	630	134	21,27
14	ESTONIE	Riigikogu	2007	101	21	20,79
15	POLOGNE	Sejm	2007	460	94	20,43
16	ROYAUME-UNI	House of Commons	2005	646	125	19,35
17	SLOVAQUIE	Narodna Rada Slovenskej Republiky	2006	150	29	19,33
24	FRANCE	Assemblée Nationale	2007	577	107	18,54
18	LITUANIE	Seimas	2008	141	26	18,44
19	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	Poslanecka Snemovna	2006	200	33	16,50
20	CHYPRE	House of Representatives	2006	56	9	16,07
21	GRÈCE	Vouli	2007	300	44	14,67
22	SLOVÉNIE	Zbor	2004	90	12	13,33
23	IRLANDE	Dáil Éireann	2007	166	22	13,25
25	ROUMANIE	Camera Deputaților	2008	334	38	11,38
26	HONGRIE	Az Ország Haza	2006	386	43	11,14
27	MALTE	Kamra Tad Deputati	2008	69	6	8,70
	TOTAL			7 110	1 702	23,94

Source : Fondation Robert Schuman ©

Dans les gouvernements, la moyenne de l'Union européenne s'établit à 25,27 % (contre 22,81 % en 2006) ; La Finlande est le seul pays qui compte plus de ministres femmes que de ministres hommes (60 %), l'Espagne suit avec une égalité stricte (50 %). Il n'y a plus aucun gouvernement européen sans femmes même si Chypre, la Lituanie et la Hongrie n'en ont qu'une seule.

Femmes ministres* au sein des 27 gouvernements

	État membre	Date de l'élection	Ministres membres du gouvernement*	Nombre de femmes	%
1	FINLANDE	2007	20	12	60,00
2	ESPAGNE	2008	18	9	50,00
3	SUÈDE	2006	22	10	45,45
4	ALLEMAGNE	2005	16	7	43,75
5	FRANCE	2007	17	7	41,18
6	DANEMARK	2007	19	7	36,84
7	BELGIQUE	2008	15	5	33,33
8	AUTRICHE	2008	13	4	30,77
9	POLOGNE	2007	18	5	27,78
10	SLOVÉNIE	2008	19	5	26,32
	BULGARIE	2005	19	5	26,32
12	PAYS-BAS	2006	18	4	22,22
	MALTE	2008	9	2	22,22
14	ROYAUME-UNI	2007	23	5	21,74
15	ESTONIE	2007	14	3	21,43
16	IRLANDE	2008	15	3	20,00
17	ITALIE	2008	22	4	18,18
18	LUXEMBOURG	2004	13	2	15,38
19	ROUMANIE	2008	21	3	14,29
20	LETTONIE	2007	15	2	13,33
21	SLOVAQUIE	2006	16	2	12,50
22	GRÈCE	2007	17	2	11,76
	PORTUGAL	2005	17	2	11,76
24	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	2008	18	2	11,11
25	CHYPRE	2008	11	1	9,09
26	LITUANIE	2008	14	1	7,14
27	HONGRIE	2006	16	1	6,25
	TOTAL		455	115	25,27

Source : Fondation Robert Schuman ©

* N.B. : Le Premier ministre est comptabilisé mais pas les Secrétaires d'État.

Sept femmes sont actuellement Premier ministre de leur pays, dont 4 en Europe (Allemagne, Ukraine, Moldavie et Islande), 1 au Mozambique, 1 à Haïti et 1 au Bangladesh.

Élu au suffrage universel direct depuis 1979, le Parlement européen a vu au fil du temps son rôle et ses pouvoirs s'accroître. Le nombre de femmes en son sein a augmenté ; elles sont beaucoup plus présentes au Parlement européen (31,2 %) que dans les Parlements nationaux. 2 États membres (Chypre et Malte) n'ont pas envoyé de femmes au Parlement européen. Peut-être le feront-ils lors des élections européennes de juin 2009 ?

Femmes au sein du Parlement européen

	État membre	Nombre de députés européens	Nombre de Femmes	%
1	ESTONIE	6	3	50
	LUXEMBOURG	6	3	50
3	PAYS BAS	27	13	48,15
4	SUÈDE	19	9	47,37
5	FRANCE	78	35	44,87
6	BULGARIE	18	8	44,44
7	DANEMARK	14	6	42,86
	SLOVÉNIE	7	3	42,86
	FINLANDE	14	6	42,86
10	IRLANDE	13	5	38,46
	LITUANIE	13	5	38,46
12	HONGRIE	24	9	37,5
13	SLOVAQUIE	14	5	35,71
14	ALLEMAGNE	99	33	33,33
15	BELGIQUE	24	7	29,17
	GRÈCE	24	7	29,17
17	ROUMANIE	35	10	28,57
18	ESPAGNE	54	15	27,78
	AUTRICHE	18	5	27,78
20	ROYAUME-UNI	78	21	26,92
21	PORTUGAL	24	6	25
22	LETTONIE	9	2	22,22
23	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	24	5	20,83
24	ITALIE	78	16	20,51
25	POLOGNE	54	8	14,81
26	CHYPRE	6	0	0
	MALTE	5	0	0
	TOTAL	785	245	31,2

Les femmes président 6 commissions et 13 délégations. Le Parlement européen dispose d'une commission permanente des droits de la femme et de l'égalité de genre qui œuvre et veille au rôle et à la place des femmes dans la société.

Enfin, il convient de noter que deux Françaises ont présidé le Parlement européen : Simone Veil de 1979 à 1982 et Nicole Fontaine de 1999 à 2001, alors qu'aucune femme n'a encore présidé l'Assemblée nationale ou le Sénat français.

Les Françaises, qui représentent 52 % de la population, possèdent cette particularité d'être représentées par 44,87 % de femmes au Parlement européen contre 21,9 % au Sénat et seulement 18,5 % à l'Assemblée nationale ! Le seul mode de scrutin n'explique pas tout.

Les femmes investissent l'assemblée de Strasbourg qui devient incontournable au sein des institutions européennes. Elles maîtrisent de mieux en mieux le processus d'élaboration de la législation communautaire qui devient de plus en plus essentiel.

Les partis politiques en tireront-ils toutes les conséquences ? On le mesurera au nombre de femmes têtes de listes aux élections européennes du mois de juin 2009.

Notes de fin
L'Europe au féminin

1. http://ec.europa.eu/employment_social/emplweb/news/news_fr.cfm?id=409
2. http://www.europeanpwn.net/files/3rd_bwm_2008_press_release_1.pdf
3. Union interparlementaire, <http://www.ipu.org/wmn-f/world.htm>
4. Union interparlementaire, <http://www.ipu.org/wmn-e/classif.htm>
5. Union interparlementaire, <http://www.ipu.org/wmn-f/speakers.htm>